Procès-Verbal du Conseil général du 13 juin 2019

M. Pascal Jaggi, Président, ouvre la séance à 20h00.

Appel et assermentation des nouveaux membres

La secrétaire, Mme Diane Raemy passe à l'appel des membres : 25 personnes répondent à l'énoncé de leur nom, 27 personnes sont excusées et il est constaté 2 absents (annexe 1).

La Municipalité est représentée dans son intégralité.

Il y a 2 nouvelles assermentations lors de ce Conseil, Mme Ursula Clidière et M. Thierry Clidière.

Le Conseil compte dorénavant 56 membres. Le quorum étant atteint, le Président ouvre officiellement la séance et l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Présentation et validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour se présente comme suit :

- Appel et assermentation des nouveaux membres
- Présentation et validation de l'ordre du jour
- 3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Nominations statutaires
- 5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général
- Préavis 01/19 : « La gestion et les comptes durant l'année 2018 »
- Rapport de la commission de gestion
- 8. Préavis 02/19 : « Arrêté d'imposition pour l'année 2020 »
- Rapport de la commission de gestion
- Préavis 03/19 : « Demande de crédit d'étude dans le cadre du projet de régionalisation de l'épuration des Eaux Haute-Venoge-Veyron EHVV »
- 11. Rapport de la commission de gestion
- 12. Divers et propositions individuelles

Personne ne souhaitant apporter de modification, l'ordre du jour est accepté tel quel par l'assemblée à l'unanimité.

3. Lecture sur demande et approbation du procès-verbal de la dernière séance

La lecture du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2018 n'est pas demandée.

Aucune modification n'est proposée et le PV est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

4. Nominations statutaires

L'article 8 du règlement du Conseil général dit que le Conseil nomme chaque année :

- un Président
- un ou deux vice-Présidents
- deux scrutateurs et deux suppléants

Et l'article 9 du règlement du Conseil général dit que lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement.

Selon l'article 33, les membres de la commission de gestion et des finances sont désignés pour la durée de la législature, alors que les autres commissions du Conseil sont nommées pour une durée d'une année (article 34). Du moment qu'il n'y a pas eu de démission, et selon le même principe que précédemment, les différentes commissions seront réélues tacitement.

La secrétaire est également élue pour la durée de la législature et peut être choisie en dehors du Conseil.

Après explication de ces quelques articles du règlement du Conseil général et lecture de la composition des différentes commissions, le Président Pascal Jaggi annonce qu'il n'y a pas de démission et demande si quelqu'un est intéressé par l'un de ces postes.

Comme ce n'est pas le cas, le bureau du Conseil ainsi que les différentes commissions sont réélus tacitement.

5. Communications de la Municipalité et du Président du Conseil général

M. Stéphane Ecuyer : Bâtiments, Police des constructions, Parcs et Promenades et Eclairage public :

 Bâtiments: Un contrôle du paratonnerre a été effectué au bâtiment commun et la Municipalité est en train de réfléchir pour changer le chauffage.

A l'église, le problème d'infiltration d'eau au niveau des fenêtres a été résolu et le carillon, vieux de plus de 70 ans, a été réparé.

- LAT: La préparation du cahier des charges pour faire l'appel d'offre, afin de refaire le PGA (Plan Général d'Affectation) est en cours. Le questionnaire préalable, qui doit être transmis au canton, est également en cours de remplissage.
- Parcs et Promenades : Les copeaux de la place de jeux vont être complétés. La passerelle de La Tine, en accord avec la commune de La Sarraz, va être rénovée d'ici la fin de l'été.
- Eclairage public: Des LED vont être installées par la Romande Energie d'ici la semaine prochaine, d'abord au Ch. Hans Nussbaumer, puis dans le reste du village.
- · Cimetière : Les chemins du cimetière vont être gravillonnés.

M. Christian Walther: Déchets, Routes et Chemins et Affaires sociales:

- Déchets: Au niveau de la gestion des plastiques, il y aura un arrêt de la récupération des plastiques mous. Il n'y a pour l'instant pas de changement pour les plastiques durs.
 - Environ 30 personnes étaient présentes au « Coup de balais ». Cette année, la récolte a été moindre, mais l'ambiance fort sympathique et la rencontre s'est terminée autour d'une soupe-pain-fromage.
- Routes: Les petites interventions continuent sur les regards et les grilles.
 - Cette année, les bords de routes n'ont été fauchés que sur une largeur d'épareuse, ceci afin de sauvegarder la nature en laissant les talus en herbe.
- Social: Le réseau d'accueil pour les enfants par l'action de l'AJERCO (Accueil de Jour Réseau Enfance Cossonay et région) continue à se développer. L'APMI (Accueil Parascolaire Midi) va être mis en place dès la rentrée scolaire.

La réunification des 2 réseaux de santé, CMS et Réseau santé Nord-Broye, se met en place.

M. Cédric Gaudin : Eaux, Epuration, Pompiers et Protection civile :

 Protection civile: Différentes grosses manifestations se déroulent, cette année, avec l'engagement des hommes de la PC: Le Tour de Romandie, Le Tour du Pays de Vaud, L'UCV et La Fête des vignerons.

Il est à relever cette année une diminution de la taxe de CHF 1.05 / habitant.

- Pompiers: La Commune de La Sarraz désire reprendre ses locaux. La commune d'Eclépens a été approchée et un projet proposé au Conseil, mais qui a été refusé. Le CODIR s'est donc remis au travail pour trouver une solution sur La Sarraz.
- Eaux : Au niveau quantité, et vu la météo de ce printemps, ont constate que c'est largement suffisant. La qualité est toujours très bonne. La nouvelle conduite au chemin Hans Nussbaumer est en place, ainsi que les introductions et le goudronnage. Tout s'est bien passé et le budget devrait être respecté.
- STEP: Nicolas Guerry, notre nouvel exploitant a bien pris les choses en main. Les nouveaux tapis d'aération ont permis de revenir à un volume de boues normal.

M. Olivier Ray: Domaines, Forêts et Ecoles:

- Forêts: Les forêts vont bien! Attention aux tiques, très agressives, cette année.
- Ecoles: L'ASISEVV (Association Scolaire Intercommunale de La Sarraz-Environ-Veyron-Venoge) va disparaître au 31 juillet et c'est l'ASI7 (Association Scolaire Intercommunale des 7 communes région de La Sarraz) qui fonctionnera officiellement dès le 1^{er} août. Le nouveau collège s'appellera « Collège du Levant » et sera inauguré le 20 septembre 2019.

L'accueil de midi se fera pour les élèves de 7P à 11S, dans une salle du nouveau collège pouvant accueillir 120 personnes par service, avec 2 services de prévus. C'est l'entreprise ZFV à Renens qui assurera le service des repas L'inscription et la gestion des repas seront gérées au travers d'un logiciel, ceci afin de limiter le gaspillage. Les repas seront facturés CHF 9.-, surveillance comprise, l'ASI7 prenant CHF 3.- à sa charge. A Eclépens, 20 places pour des 5-6P sont gérées par l'AJERCO. Les transports seront gérés par l'ASI7.

Mme Céline Liniger souhaite simplement dire que la séance d'information était très intéressante et qu'un énorme travail a été effectué pour mettre en place cet accueil de midi. Les différentes solutions proposées ont été clairement expliquées lors de la séance.

Concernant les transports scolaires, le ramassage scolaire continuera de la même manière jusqu'au mois de décembre. Et dès le 15 décembre, il y aura une nouvelle ligne de bus, que les enfant à partir de 10 ans utiliseront, avec un abonnement Mobilis qui sera pris en charge par l'ASI7. Cette nouvelle ligne reliera La Sarraz-Ferreyres-Moiry-Chevilly-Dizy-Cossonay et retour. Quelques travaux seront effectués pour mettre en place cette nouvelle ligne, notamment plusieurs places d'évitement. Le montant d'environ CHF 120'000.-, nécessaire pour les travaux, sera divisé entre 9 communes (les 7 communes de l'ASI7 + Dizy + Cossonay).

Les camps et diverses sorties de classes, ainsi que le matériel scolaire, seront dorénavant entièrement pris en charge par le canton et les communes, selon une décision du Tribunal Fédéral.

M. Julien Wegmüller demande à partir de quel âge il y a les devoirs surveillés. Mme Céline Liniger lui répond que les devoirs surveillés, sous sa forme actuelle, vont disparaître et que ce sera uniquement les élèves de 7P à 11S qui pourront participer à une activité qui sera proposée ou aller dans une zone étude avec un surveillant, ceci durant la pause de midi.

M. Yves Kübler demande où seront les arrêts de bus dans le village. M. Olivier Ray lui répond que l'arrêt de bus sera en bas du village, vers la fontaine et qu'il passera par la rue de l'église pour se diriger en direction de Moiry.

M. Jean-François Braissant, Syndic : Administration générale et Finances :

- M. le Syndic fait remarquer que le village est joliment fleuri, au bâtiment communal, ainsi qu'à la rue des Fontaine. Cette dernière pourrait même être rebaptisée « allée des palmiers ».
- Aujourd'hui se finit la dernière mise à l'enquête pour le PAC Venoge.
- Un label qualité va être créé pour le Veyron, rivière quasi naturelle sur la plus grande partie de son court et dont la qualité de l'eau ainsi que sa topographie sont excellentes.
- Les piquets rouges qui longent la route de Moiry et différents chemins AF servent à signaler les regards.

M. Pascal Jaggi, Président du Conseil

- En ce début d'année, 3 personnes du village nous ont quittés. Le Président demande à l'assemblée de se lever et de faire une minute de silence en mémoire de Mme Rose Lugeon, décédée le 08.01.2019, de Mme Denise Roch, décédée le 20.04.2019 et de Mme Albertine Marguerite Gillioz, décédée le 19.03.2019.
- Il souhaite également faire part d'une naissance au village depuis le dernier Conseil. Il s'agit de Nohlan D'Arrigo, fils de Mme Vanessa Freymond et de M. Fabio D'Arrigo, né le 12.02.2019.

6. Préavis 01/19 « La gestion et les comptes durant l'année 2018 »

M. Jean-François Braissant, Syndic, fait la lecture du rapport de gestion (annexe 2) qui nous donne un aperçu des projets et réalisations passées et à venir, avant de nous lire le préavis 01/19 (annexe 3).puis nous donne quelques explications sur les dépenses effectuées pendant l'année 2018 avec un bref résumé des comptes (annexes 4 et 5).

Les comptes 2018 se clôturent avec un excédent de charges de CHF 20'640.18.

Le fond Marguerite Lugeon (annexe 6), destiné à financer les activités extrascolaires des enfants de Chevilly jusqu'à 18 ans révolus, a été débité de CHF 17'777.30 et crédité d'un intérêt de 1% versé par la commune, à savoir de CHF 1'869.80. Il passe ainsi à CHF 188'853.80.

Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Pierre-Yves Roberti et Laurent Michel, s'est réunie en date du 20 mai 2019 pour examiner les comptes de l'année 2018 (annexe 7), en présence de Mme la boursière, de M. le Syndic et de MM. Les municipaux Olivier Ray, Christian Walther et Cédric Gaudin, qui ont commenté les comptes et répondu aimablement aux questions posées. La commission apprécie également la remise d'un rapport détaillé du GiReFid (Girardet Fiduciaire Révision à Cossonay)

Malgré un résultat légèrement négatif, la commission continue de qualifier la situation financière de bonne et recommande donc au Conseil général d'approuver les comptes qui lui sont présentés en acceptant le préavis municipal 01/2019, de donner décharge à la boursière pour son travail, ainsi qu'à la Municipalité pour sa gestion.

L'assemblée approuve les comptes 2018 tels que présentés, à main levée et à l'unanimité.

Préavis 02/18 « Arrêté d'imposition pour l'année 2020»

Le Syndic fait la lecture du préavis sur l'arrêté d'imposition (annexe 8 et 9).

La Municipalité propose de reconduire pour 2020 les mêmes taux d'imposition qu'en 2019, à savoir 74% de l'impôt cantonal de base et 1%o pour l'impôt foncier.

9. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Pierre-Yves Roberti et Laurent Michel, s'est réunie en date du 20 mai 2019 pour examiner l'Arrêté d'imposition pour l'année 2020 (annexe 10).

La commission propose d'accepter l'Arrêté d'imposition pour l'année 2020, selon le préavis 02/19.

Le Président Pascal Jaggi demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de l'arrêté d'imposition.

Comme ce n'est pas le cas, le Président procède à la votation.

Le préavis 02/19 est accepté à l'unanimité.

Préavis 03/19 : Demande de crédit d'étude dans le cadre du projet de régionalisation de l'épuration des Eaux Haute-Venoge-Veyron EHVV ».

M. Cédric Gaudin, municipal, nous résume le préavis 03/19 (annexe 11) en nous présentant les points importants.

Les questions sont les suivantes :

Mme Isabelle Jendly s'étonne que le dimensionnement des tuyaux soit basé sur le débit actuel des STEP, alors que les villages sont amenés à s'agrandir encore dans le futur (préavis p4). M. Cédric Gaudin lui répond que le dimensionnement est basé sur une projection de la population en 2040.

- M. Yannick Liniger demande pour quelles raisons les communes de La Chaux et Chavannes-le Veyron se sont retirées du projet. M. Cédric Gaudin répond qu'il n'y a pas d'explication.
- M. Yannick Liniger souhaite également savoir ce qu'il va advenir des STEP existantes si toutes les communes se rallient à une seule STEP. M. Cédric Gaudin explique que les STEP vont soit disparaître, soit être transformées en stations de pompage.
- M. Julien Wegmüller demande s'il faudra se mettre à certaines normes si l'on adhère au projet commun. M. Cédric Gaudin affirme que non et explique que la STEP et les conduites de transports seront à la charge du pot commun, mais que le réseau secondaire (séparatif et eaux claires) restera à la charge des communes.
- M. Maël Sauter demande si une estimation a été faite des coûts des investissements nécessaires à la mise à jour de notre STEP, dans le cas où l'on resterait autonome. M. Cédric Gaudin explique que c'est encore à l'étude. Pour l'instant, on attend de voir le résultat du préavis de ce soir, mis en votation dans toutes les communes concernées, pour savoir quelle suite donner au projet.
- M. Yves Kübler demande si c'est l'ensemble du projet qui est subventionné ou uniquement la partie traitement des micropolluants. M. Cédric Gaudin lui répond que c'est la partie agrandissement pour le traitement des micropolluants qui sera subventionnée.
- M. Yannick Liniger souligne le cas de la commune de Mauraz qui n'a pas l'argent pour réaliser ses projets et fait remarquer que cela peut être le cas d'autres communes. M. Jean-François fait remarquer que c'est au Conseil de décider et que ce préavis doit passer en votation dans chaque commune.
- M. Jean-François Braissant ajoute que pour l'instant, si l'on reste autonome, le traitement des micropolluants n'est techniquement pas à notre portée.

11. Rapport de la commission de gestion

La commission de gestion, composée de Mme Céline Epars et de MM. Pierre-Yves Roberti et Laurent Michel, s'est réunie en date du 20 mai 2019 pour examiner le préavis 03/19 (annexe 12).

La commission propose d'accepter le préavis municipal 03/19 autorisant la commune à participer, en proportion de sa population, pour un montant de CHF 9'390.- au crédit d'étude pour la régionalisation de l'épuration et à financer ce montant par un prélèvement sur le fond de réserve dédié.

Le préavis 03/19 est accepté à la majorité avec une abstention.

12. Divers et propositions individuelles

- M. Nicolas Guerry souhaite savoir comment cela va se passer pour le déneigement entre Moiry et Chevilly, route de passage de la future ligne de bus. M. Olivier Ray répond que ce sera de la responsabilité des bus.
- M. Maël Sauter remarque que les nouveaux aménagements à la Tine attirent beaucoup de monde. Il demande si des aménagements sont prévus pour canaliser les nombreuses voitures, tels que parking payant pour faire diminuer le monde. M. Jean-François Braissant explique que la gestion d'un parking payant est compliquée, mais qu'une collaboration entre les communes est possible pour l'aménagement de panneaux explicatifs, gestion des poubelles....
- M. Jean-François Braissant , Syndic, remercie tous les acteurs de la commune, ainsi que le Conseil pour son soutien malgré des chiffres négatifs. L'évolution du projet intercommunal sera communiqué via le pilier public.
- M. Pascal Jaggi remercie la Municipalité pour son travail, ainsi que le Conseil pour sa présence et sa participation. Il annonce que l'apéro est offert ce soir par M. et Mme Clidière, qui sont chaleureusement remerciés par des applaudissements.

Le Président lève la séance à 22h15

du Conseil généra

Pascal Jac

La secrétaire du Conseil générati

1 0 JUIN 2020

Diane Raemy

260